

APPEL A PROJETS – Année 2022-2

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Arrondissement de Béthune résulte de la volonté des instances locales de se mobiliser contre le chômage et l'exclusion sociale et professionnelle.

Il est soutenu dans son action par les collectivités locales, l'Etat, la Région et le Département. Les objectifs opérationnels du PLIE sont fixés par le biais d'un protocole d'accord. Depuis sa création, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune a connu plusieurs protocoles pluriannuels.

Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027, des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune valorise la quasi-totalité de ses financements en contrepartie du FSE aux opérateurs. L'utilisation de ces fonds nécessite alors le respect des règles de gestion liées aux financements européens.

Pour l'année 2022 et afin de répondre à son objectif qui est « *d'accompagner des personnes en difficulté sociale et professionnelle vers un emploi durable en mobilisant des moyens qui favorisent la mise en place d'étapes de parcours* », le PLIE a décidé de lancer un appel à projets sur la mise en œuvre d'actions dans le cadre :

- Du Suivi et Accompagnement des Parcours Emploi Compétences (PEC Lycées).
- D'ateliers Métiers Porteurs.
- D'ateliers de levée des freins.
- De Préparatoires à l'accès à la qualification et à l'emploi.
- D'actions Seniors.
- D'actions Mobilité.

Attention ! Les ateliers et actions doivent être mobilisés au-delà d'une journée ou le cas échéant sur plusieurs demi-journées.

Pour y répondre, vous devez compléter le dossier d'appel à projets comprenant :

- **1 fichier Word :**
 - Partie A Identification et engagement de l'organisme.
 - Partie B Descriptif de l'opération.
- **1 fichier Excel :**
 - Partie D Données prévisionnelles relatives aux participants et aux indicateurs de résultat.
 - Partie E Budget prévisionnel de l'opération.

Vos demandes de financement doivent être adressées à :

Madame Sylvie MEYFROIDT
Présidente de l'Association PBI
 Centre Jean Monnet 1 - Avenue de Paris
 Entrée Wallonie - Bâtiment E - 3ème étage
 62400 BETHUNE

Ce dossier est à compléter et à retourner, accompagné d'un courrier de demande de subvention au titre de l'année 2022 pour le 20 Mai dernier délai.

Cet appel à projets est également ouvert aux opérations déposées dans le cadre de la Politique de la Ville

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite ne pourra pas être étudié lors du Comité de Pilotage de Juin.

Fiche – Action

Suivi et Accompagnement des Parcours

Public spécifique : **Parcours Emploi Compétences / Lycées**

Sous réserve de la reconduction de l'action par le Conseil Régional Hauts-de-France

Objet :

L'objet de l'action est d'organiser et de gérer les parcours individualisés (orientation, formation, VAE, médiation à l'emploi, ...) des participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, en contrats aidés PEC, cofinancés par le Conseil Régional Hauts-de-France au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignements avec pour objectif(s) la qualification et/ou l'intégration dans l'emploi durable.

Pour cela, le (la) Référent(e) aura pour missions de :

- Se charger de l'accompagnement renforcé des participants en lien avec les personnels tuteurs, intendants et/ou gestionnaires des établissements, et devra à ce titre effectuer des rendez-vous réguliers sur site, de l'ordre de 2 à 3 par trimestre.
- Se charger de l'élaboration du diagnostic socio professionnel individuel en mobilisant le cas échéant, les outils existants.
- Être garant du plan d'action individualisé défini lors du diagnostic et formalisé par un accord écrit tripartite Participant / Tuteur / Référent(e) PLIE.
- Être garant du suivi des étapes du plan d'actions et de traiter les éventuels freins et difficultés rencontrés.
- Aider le participant à rechercher un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.
- L'accompagner dans l'emploi durant les 6 premiers mois du contrat pour faciliter son maintien dans l'emploi.
- Produire les tableaux de bord mensuels de suivi des formations.
- Participer aux différentes instances de pilotage et produire les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers du dispositif.
- Assurer le suivi téléphonique du personnel PEC/Lycées sorti de contrat l'année précédente sans solution.

Les Participants :

Personnes en contrats aidés (PEC/Lycées) sur des missions au sein des lycées de l'Arrondissement de Béthune.
Personnes sorties de contrats aidés depuis 1 an maximum.

Le contenu :

Il s'agit d'un accompagnement renforcé individuel qui sera assuré par un binôme composé du tuteur de l'établissement (intendant ou autre agent sur désignation de l'établissement) désigné dès la signature du contrat, et du (de la) Référent(e) PLIE.

Il s'agira de garantir, à toute personne, un suivi durant la totalité du contrat par des rendez-vous à un rythme de 2 à 3 par trimestre, effectués dans l'établissement :

- Établir un diagnostic pour déterminer un plan d'action personnalisé qui sera formalisé par un accord tripartite Participant/Tuteur/Référent(e) PLIE, et prévoir les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.
- Mobiliser les participants et lever les freins à l'emploi et/ou à la recherche d'emploi.
- Orienter le salarié vers les structures sociales et médicales selon les besoins.
- Mobiliser les prestations d'orientation professionnelle.
- Promouvoir la montée en qualification comme levier vers l'emploi.
- Activer et construire un parcours d'accès à l'emploi et l'accompagner dans sa mise en œuvre.

Durée : du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Le suivi de l'action :

- Le (la) Référent(e) PLIE participera à différentes instances de pilotage.
- La base de données : en lien avec les Référents(es) PLIE. Les informations relatives à l'accompagnement renforcé seront inscrites dans la base de données Viesion au fil de l'eau et transmis au fur et à mesure de l'avancée dans l'action.
- A la fin de l'année N, un état sur l'avancement de l'action sera demandé par le PLIE de l'Arrondissement de Béthune : la liste des personnes inscrites dans l'action, la date d'entrée, date et raison de la sortie, le nombre d'heures dans l'action, le bilan financier au réel...
- Les fiches de présence (ou autre support) seront mises à disposition du PLIE de l'Arrondissement de Béthune ou tout organisme de contrôle ainsi que les emplois du temps du (de la) Référent(e) et tout autre document aidant à la vérification du service fait.
- Dans le trimestre qui suit la fin de la convention, un dossier qualitatif et quantitatif complet, en respect avec la convention et les règles de gestion des fonds européens, sera transmis au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Un tableau de recensement et de suivi des besoins en formation des contrats aidés PEC/Lycées du Conseil Régional sera transmis mensuellement au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Le suivi dans l'emploi :

Cette période d'accompagnement de 6 mois maximum à partir de la date du contrat de travail doit aider à maintenir la personne dans l'emploi.

Le partenariat :

Le (la) Référent(e) se chargera de développer un partenariat avec les acteurs du territoire et les opérateurs du PLIE de l'Arrondissement de Béthune. Pour le suivi des publics inscrits dans le PLIE, le (la) Référent(e) assistera aux Comités de Pilotage des actions et autres réunions en lien avec les publics.

La gestion des données « participant » :

Le (la) Référent(e) dispose, dans le cadre de cette action, d'un logiciel informatique de suivi des parcours des participants inscrits dans le PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Cette base de données doit être complétée en temps réel.

Au regard de l'analyse des publics suivis dans le cadre du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, une attention particulière sera portée sur les opérations décrites dans les fiches actions suivantes

Fiche – Action

Ateliers Métiers Porteurs

*Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027
des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022*

Secteur de l'industrie, de la logistique, du bâtiment et travaux publics, des services à la personne, du transport de marchandises et de voyageurs facilitant la préparation des participants du PLIE à l'accès à la qualification et à l'emploi.

Objet :

L'action doit permettre aux participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune résidant sur le territoire d'être sensibilisés aux métiers porteurs, à l'image de l'opération qu'il déploie : « Osons Nos Talents », mais sous un format Atelier.

Innovante et complète, elle se concrétisera par l'organisation de visites d'entreprises ou de centres de formation et devra favoriser la réalisation de pratiques professionnelles, de mise en situation afin de présenter concrètement le métier en situation réelle au sein d'une entreprise ou d'un organisme de formation.

Cette action doit permettre :

- De promouvoir une filière en peine de recrutement sur le territoire.
Sur diagnostic des compétences transférables de nos participants, l'opérateur accompagnerait celui-ci à découvrir et tester un métier.
- Révéler et valoriser des talents cachés, des savoir-faire et des capacités ;
Faciliter la rencontre et l'échange entre le participant et les acteurs (orientation/formation/emploi) de ce secteur ;
Promouvoir les formations et les métiers susceptibles de permettre l'accès à l'emploi ;
- De **vérifier en situation réelle** que le projet professionnel correspond aux attentes du participant et qu'il est compatible avec son profil

Avant de se lancer dans une formation, mieux vaut avoir un aperçu du métier qui nous attend ! Cette action pourrait également permettre :

- De découvrir le travail ou son secteur activité, son fonctionnement dans la branche choisie : environnement et contraintes, relationnel avec la hiérarchie et en équipe, codes à respecter, évolution du métier....

Une bonne manière de vérifier la pertinence d'un projet.

Pour cela, le (la) chargé(e) de l'action aura pour missions en lien avec le chargé de mission PLIE de :

- D'organiser, en lien avec des professionnels d'un secteur d'activité, le contenu alliant : Information sur la filière ; Découverte du ou des métier(s) ; Construction de l'atelier pratique ; Visite d'une entreprise – d'un organisme de formation
- Mesurer les possibilités d'entrée en formation visée par un participant, en procédant à l'évaluation de son niveau et de ses capacités d'apprentissage, puis l'accompagner vers la formation adaptée à son projet professionnel

Les Participants : Participants PLIE

Durée : du 1^{er} Juin 2022 au 31 Décembre 2022

Fiche – Action

Ateliers de levée des freins

*Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027
des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022*

Objet :

La plus-value de l'accompagnement du PLIE est de proposer aux participants, entre autres, des actions qui leur permettent de lever les freins sociaux et professionnels afin de faciliter leur insertion professionnelle durable :

- Agir en faveur de l'adhésion au parcours PLIE en identifiant les fractures et freins qui viennent impacter la démarche d'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi ;
- Permettre à des personnes en démarche d'insertion de participer à des actions de proximité ;
- Valoriser le potentiel des participants ;
- Amener progressivement vers le changement.

Les ateliers de levée des freins sociaux et professionnels qui peuvent être mobilisés tout au long du parcours d'accompagnement, sont des outils complémentaires à la disposition des référents de parcours PLIE. Ces actions contribuent à mettre en mouvement et en dynamique les participants.

Mobilisables dans un délai restreint au plus proche du lieu d'accompagnement et mis en œuvre pour un petit nombre de participants ces ateliers seront de courte durée.

Ces ateliers courts de levée de freins qui seraient à disposition des publics concerneront les thématiques suivantes :

- Confiance en Soi, estime de Soi, image...
- Travailleurs handicapés
- Secrétariat
- Santé physique et psychologique
-

Ceux-ci devront permettre aux participants du PLIE de progresser dans leur parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi sans entrave.

Les Participants : Participants PLIE

Durée : du 1^{er} Juin 2022 au 31 Décembre 2022

Fiche – Action

Préparatoires à l'accès à la qualification et à l'emploi

*Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027
des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022*

Secteur de l'industrie, de la logistique, du bâtiment et travaux publics, des services à la personne, du transport de marchandises et transport de voyageurs

Objet :

L'action doit permettre aux participants du PLIE de réunir toutes les conditions d'accès à la qualification. Il s'agit de la première étape de sécurisation d'un parcours d'accès à l'emploi dans un métier visé.

L'organisme porteur de l'action devra être en capacité de :

- Évaluer les aptitudes techniques des participants pour accéder à ce métier
- Faire prendre conscience aux participants de leurs atouts, de leurs capacités professionnelles
- Travailler sur le savoir être professionnel, la motivation, la valorisation de soi, le développement de l'esprit d'équipe, la compréhension des consignes
- Préparer les participants à la prise de poste, à l'acquisition des codes et usages de l'entreprise dans la perspective d'une embauche
- Apporter et consolider les connaissances du métier visé par les participants
- Préparer les participants à l'entrée en formation qualifiante en veillant à l'aspect administratif

Ces préparatoires seront d'une durée de 4 à 6 semaines y compris la période d'immersion.

Les Participants : Participants PLIE

Durée : du 1^{er} Juin 2022 au 31 Décembre 2022

Fiche – Action Action Seniors

*Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027
des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022*

Objet :

L'action doit permettre aux participant âgés de plus de 45 ans d'accéder à un emploi

Elle doit permettre :

- D'identifier et mettre en valeur les atouts et les compétences professionnelles des seniors ;
- D'élargir la connaissance du marché de l'emploi, des métiers porteurs, des secteurs qui recrutent et mesures pour l'emploi des seniors ;
- D'actualiser et développer les compétences ou la reconnaissance des acquis de l'expérience des seniors ;
- De développer des mises en activités rémunérées des participants concernés de façon à enrichir les pratiques professionnelles ;
- De développer les rencontres employeurs - demandeurs d'emploi ;
- Redonner confiance aux participants ; -
- Proposer des outils fiables et efficaces pour les démarches de recherche d'emploi ;
- Casser l'isolement et les préjugés ;

L'action devra comprendre des séances collectives et des entretiens individuels

Les Participants : Participants PLIE

Durée : du 1^{er} Juin 2022 au 31 Décembre 2022

Fiche – Action

Actions Mobilité

*Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027
des Fonds REACT 2022 et des reliquats de la programmation 2014/2022*

Objet :

La mobilité constitue un frein majeur à l'insertion. Liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train

L'action doit permettre de faire émerger des solutions concrètes au besoin de mobilité des participants et de les accompagner vers une mobilité autonome afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Il s'agira de :

- Réaliser un diagnostic précis de la mobilité des participants
- Cocher les participants durant le passage du code de la route et du permis afin d'éviter les situations de décrochage
- Proposer des solutions mobilité adaptées aux participants sur le plan administratif, santé...
- D'identifier et mettre en valeur les atouts et les compétences liés à la mobilité des participants
- Démontrer la plus-value sur le plan personnel et professionnel de la mobilité aux participants

L'action devra comprendre des entretiens individuels et pourra comporter des séances collectives et se réaliser dans un premier temps à proximité du lieu d'habitation des participants.

La promotion de l'action sera assurée par l'opérateur auprès des référents professionnels et socio professionnels.

Les Participants : Participants PLIE

Durée : du 1^{er} Juin 2022 au 31 Décembre 2022

Tout projet proposé devra avoir un impact sur l'insertion professionnelle des publics visés.

Rappel :

- Pour répondre aux exigences liées à la gestion de Fonds FSE, nous vous prions d'évaluer au plus proche de la réalité le temps passé par les différents acteurs de votre structure et les frais de fonctionnement engendrés.
- Pour les actions comportant une période de stage en entreprise, et qui n'entre pas dans le champ des PMSMP, nous vous informons qu'il sera désormais **indispensable** de déclarer celle-ci et de cotiser auprès de l'URSSAF dans le cadre **des cotisations AT/MP** (Accident du Travail / Maladies Professionnelles). Cette cotisation (qui s'élevait en 2021 à 1,74€ par heure stagiaire) pourra être remboursée par le PLIE dans le cadre de la convention d'attribution.

(Janine MENUGE reste à votre disposition pour tout renseignement concernant la cotisation AT/MP)



IMPORTANT

Nouvelle Base réglementaire des taux forfaitaires disponibles sur la programmation FSE+ 2021-2027

- **7% maximum des coûts directs éligibles pour calculer les dépenses indirectes de l'opération ;**

Aux termes de l'article 54 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, « Lorsqu'un taux forfaitaire est utilisé pour couvrir les coûts indirects d'une opération, celui-ci peut être calculé [...] jusqu'à 7% des coûts directs éligibles, sans que l'Etat membre ne soit tenu d'appliquer une méthode de calcul pour déterminer le taux applicable ».

- **15% maximum des dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération ;**

Aux termes de l'article 54 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, « Lorsqu'un taux forfaitaire est utilisé pour couvrir les coûts indirects d'une opération, celui-ci peut être calculé [...] jusqu'à 15% des frais de personnel éligibles, sans que l'Etat membre ne soit tenu d'appliquer une méthode de calcul pour déterminer le taux applicable ».

- **40% maximum des dépenses directes de personnel pour calculer les coûts restants de l'opération, avec la faculté de prendre en compte ou non les salaires et indemnités des participants en coûts supplémentaires ;**

Aux termes de l'article 56 §1 et §2 du règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, « Un taux forfaitaire maximal de 40 % des frais de personnel directs éligibles peut être utilisé afin de couvrir les coûts éligibles restants d'une opération. L'Etat membre n'est pas d'appliquer une méthode de calcul pour déterminer le taux applicable.

Pour les opérations bénéficiant d'un soutien du FSE+ [...], les salaires et indemnités versés aux participants sont considérés comme des coûts éligibles supplémentaires qui ne sont pas inclus dans le taux forfaitaire. »

Point de vigilance : Le taux forfaitaire de 40% ne s'applique pas aux frais de personnel calculés sur la base d'un taux forfaitaire visé à l'article 55, paragraphe 1, à savoir le taux forfaitaire de 20% pour calculer les dépenses de personnel.

Attention ! le taux forfaitaire de 20% des dépenses directes (hors dépense de prestation) pour calculer les dépenses indirectes des opérations d'un montant de dépenses totales égal ou inférieur à 500 000 euros n'est pas reconduit pour la période de programmation 2021-2027.